

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-03-23-003

**DIRECCTE - Arrêté création et nomination membres
bureau CREFOP**

*DIRECCTE - Arrêté relatif à la création et à la nomination des membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).
- signé par M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*

ARTICLE 2 :

La composition du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) de la région de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, présidé conjointement par le Préfet de région ou son représentant d'une part et la présidente du Conseil régional de la région de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ou son représentant d'autre part, est la suivante :

1. Quatre représentants de la région désignés par le Conseil régional :

Titulaires	Suppléant(e)s
Mme Carole DELGA	M. Michel BOUSSATON
Mme Béatrice NEGRIER	Mme Nathalie MADER
M. Nicolas COSSANGE	Mme Myriam MARTIN

Un arrêté complémentaire interviendra pour désigner un représentant titulaire et son suppléant.

2. Quatre représentants de l'État

M. Pascal **MAILHOS** préfet de région ou son représentant et ses suppléants.

Mme Armande **LE PELLEC MULLER**, recteur d'académie ou son représentant et ses suppléants.

M. Philippe **MERLE**, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou son représentant et ses suppléants.

Mme Christiane **JOUVE**, direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociales (DRJSCS) et Mme **DI GUARDIA** sa suppléante.

3. Un représentant dans la région de chaque organisation syndicale de salariés et de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel, sur proposition de leur organisation respective, soit :

- Un représentant au titre de la **CFTC** :

Titulaire	Suppléants
M. Philippe ABADI	Mme Florence FOURCADE M. Bruno AMIEL

- Un représentant au titre de la **CFDT** :

Titulaire :	Suppléantes :
M. Stéphane BONNETAIN	Mme Valérie DUFOUR LACROIX Mme Sylvie MOUJET

- Un représentant au titre de la **CGC** :

Titulaire :

M. Georges **JULES**

Suppléants :

M. Jean-Marc **CANCEL**
Mme Marie-Christine **ALBARET**

- Un représentant au titre de la **CGT** :

Titulaire :

M. José **RODRIGUEZ**

Suppléants :

Mme Elisabeth **ROBUSTELLI**
M. Thierry **MENARD**

- Un représentant au titre de la **CGT-FO** :

Titulaire :

M. Hubert **AIT-LARBI**

Suppléants :

M. Serge **LUCAS**
Mme Michèle **CAZENAVE-TAPIE**

- Un représentant au titre de la **CGPME** :

Titulaire :

Mme Dominique **CARABIGNAC**

Suppléants :

Mme Josiane **ROSIER**
Michel **PUYET**

- Un représentant au titre du **MEDEF** :

Titulaire :

M. Jean-Michel **VERDU**

Suppléant :

M. Jean-Marc **OLUSKI**

- Un représentant au titre de l'**UPA** :

Titulaire :

M. Bernard **MOREAU**

Suppléants :

M. Olivier **COULOM**
Mme Aurore **AMEAUME-RUMEAU**

ARTICLE 3 :

La vice-présidence du bureau du CREFOP est assurée conjointement par un représentant des organisations syndicales de salariés désigné par les représentants de chaque organisation présente au bureau et représentative au plan national et interprofessionnel et par un représentant des organisations professionnelles d'employeurs désigné par les représentants de chaque organisation présente au bureau et représentative au plan national et interprofessionnel.

ARTICLE 4 :

Les suppléants peuvent assister avec les titulaires aux séances du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Ils ne délibèrent qu'en l'absence des membres titulaires.

ARTICLE 5 :

Les membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles sont nommés pour une durée de trois ans.
Toute vacance ou perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 6 :

L'arrêté préfectoral en date du 25 mars 2015 modifié le 19 octobre 2015 pour la région Languedoc-Roussillon et l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2014 modifié le 19 janvier 2015, le 27 avril 2015 et le 30 septembre 2015 pour la région Midi-Pyrénées portant création du bureau du CREFOP sont abrogés.

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et des préfectures de chaque département de la région.

Fait à Toulouse, le 23 MARS 2016



Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-20-003

**DIRECCTE - Arrêté modificatif membres Bureau du
CREFOP**

*DIRECCTE - Arrêté modifiant l'arrêté du 23 mars 2016 relatif à la création et à la nomination des
membres du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation
professionnelle (CREFOP).*

- signé par M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction Régionale des Entreprises
de la Concurrence, de la
Consommation, du Travail
et de l'Emploi (DIRECCTE)

Direction

Affaire suivie par : Marie-Germaine JUY

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 23 MARS 2016

Relatif à la création et à la nomination des membres du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

L'arrêté du 23 mars 2016 relatif à la création et à la nomination des membres du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) est modifié comme suit :

ARTICLE 2.1 : l'article 2.1 est remplacé par les dispositions suivantes :

Quatre représentants de la région désignés par le conseil régional :

Titulaires	Suppléants
Mme Carole DELGA	M. Michel BOUSSATON
Mme Béatrice NEGRIER	Mme Nathalie MADER
M. Nicolas COSSANGE	Mme Myriam MARTIN
Mme Christine PUJOL	

ARTICLE 2.2 :

L'article 2.2 2^e alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

- a) Mme Armande LE PELLEC MULLER, recteur de région académique ou Mme Hélène BERNARD, recteur de l'académie de Toulouse, sa représentante et ses suppléants, dont M. Philippe PAILLET, secrétaire général-adjoint chargé des affaires régionales pour la région académique.

Fait à Toulouse, le 24 AVR. 2016



Pascal MAILHOS